

Zoom sur : le SAVS « Actions Pour l'Inclusion »

Depuis Janvier 2014, l'Apei-Centre-Manche a développé un **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** par la transformation des services SAI qui existaient à Condé sur Vire et à Coutances. Ce service de milieu ouvert, dont les locaux sont désormais implantés en centre-ville, à St-Lô et Coutances, intervient sur les dix cantons couvrant le Centre-Manche.

Le service accompagne actuellement plus de 70 hommes et femmes dans leurs projets d'inclusion et continue de se développer. Le service est déjà bien identifié localement et très sollicité. De nombreuses admissions sont à venir.



Constituée de 6 travailleurs sociaux aux parcours et formations complémentaires, l'équipe socioéducative du SAVS accompagne des adultes en situation de handicap (mental, psychique ou sensoriel) dans leurs projets de vie en milieu ordinaire (logement autonome).

L'accompagnement proposé s'adresse à des personnes en situation de rupture ou en danger d'exclusion sociale et/ou professionnelle dont les potentialités sont importantes. Il s'agit de personnes qui ont la **volonté de s'engager dans un processus de changement, d'émancipation, d'inclusion dans la cité, et qui aspirent à plus d'autonomie** sur un ou plusieurs des domaines suivants :

- Le logement/l'hébergement
- Le professionnel/la formation
- L'administratif et le budgétaire
- La santé
- La vie sociale et familiale

L'accompagnement proposé consiste à apporter **des conseils personnalisés et un soutien relationnel** à la personne dans ses projets et à **coordonner les actions, les dispositifs et partenaires mobilisés**. Des rendez-vous sont convenus régulièrement au domicile de la personne, dans les locaux du service ou à l'extérieur pour des démarches. Les entretiens téléphoniques sont également assez fréquents.



Le service fonctionne selon un « **principe de libre adhésion** » et s'assure en permanence du « **consentement éclairé** » de la personne. Le SAVS « A.P.I » vise dès l'admission, et tout au long de l'accompagnement, « **le développement du pouvoir d'agir** » de l'individu, la **revalorisation, la restauration d'une image positive de soi, la préservation ou la restauration de la dignité et de la notion d'intimité, une réappropriation de son parcours, de son histoire et de ses informations administratives et personnelles...**

Concrètement, la personne accompagnée fait, en quelque sorte, équipe avec un travailleur social du service pour avancer sur ses différents objectifs. Il faut tout d'abord un certain temps pour apprendre à se connaître... On cherche alors à **co-définir les difficultés rencontrées avant de co-construire un projet personnalisé et un plan d'action**.


Le service a une forte dimension partenariale et travaille à la **mise en place de relais** qui pourront perdurer au-delà de l'accompagnement du SAVS si nécessaire. Portant une **volonté forte d'inclusion**, le fonctionnement vise à **ne pas créer une dépendance aux prestations proposées**. (On recherche et l'on prépare progressivement le détachement du dispositif). De ce fait, les actions collectives sont assez rares et le **recours au droit-commun** est un principe et une priorité. L'accompagnement n'excèdera pas quelques années dans le cadre de notifications accordées par la CDAPH.

Le service est financé intégralement par le Conseil Départemental. **Les personnes admises bénéficient donc gratuitement de l'accompagnement** après obtention d'une notification.

Pour contacter le service : (Des entretiens d'information peuvent être organisés sur simple demande.)

☎ 02.33.77.02.67

savsapi@apeicm50.org

 Identifiant : SAVS API